

Conséquences des exactions de mai 2024 : un tissu associatif fragilisé et des incertitudes pour l'avenir

A. Bodin

Six mois après les exactions de mai 2024, le tissu associatif en Nouvelle-Calédonie sort fragilisé. Interrogées entre novembre et décembre 2024, la quasi-totalité des associations employeuses ont été touchées par cette crise sans précédent, avec plus de la moitié (56 %) ayant subi des impacts sévères, voire critiques. Près de quatre associations sur cinq ont dû suspendre et/ou réduire leurs activités.

Les principales conséquences de ces événements sont d'ordre financier et organisationnel, avec une baisse de la demande de service dans des domaines tels que le sport, les loisirs, la culture ou la santé (annulation, suspension ou report de projets ou d'événements) ou, au contraire, une forte augmentation des bénéficiaires pour les associations intervenant dans le domaine de l'action sociale. L'impact financier est particulièrement marqué : entre mars et novembre 2024, les associations ont dû composer avec une diminution de 30 % de leur budget prévisionnel. Les associations sont également fragilisées par la perte de ressources humaines : elles font face à une diminution de 9 % de leurs salariés, 7 % de leurs bénévoles et 11 % de leurs adhérents. Six mois après le déclenchement de cette crise, l'optimisation des coûts et des ressources apparaît comme le principal levier mobilisé par les associations pour relancer leur activité.

Pour autant, les associations expriment des doutes quant à leur capacité à surmonter ces difficultés : 52 % font part de leurs incertitudes, et 10 % sont même pessimistes quant à leur avenir. Trois associations sur cinq estiment qu'il leur faudra au moins six mois, voire davantage, pour retrouver un niveau d'activité comparable à celui d'avant les événements, tandis que 13 % redoutent une dissolution imminente. Si les associations devaient cesser leurs activités, les conséquences seraient à la fois sociales, économiques, sanitaires et environnementales.

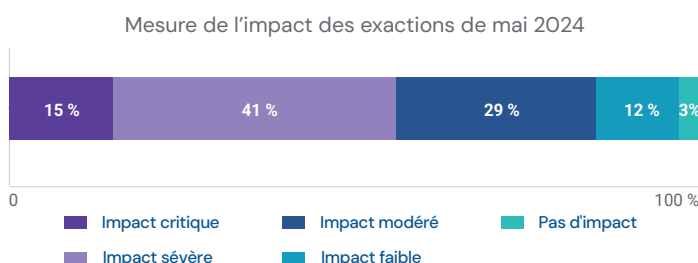
Impact des exactions de mai 2024 : des conséquences financières, humaines et matérielles sur tout le tissu associatif

La quasi-totalité des associations impactée par les exactions de mai 2024

Interrogées entre novembre et décembre 2024, 97 % des **263 associations employeuses** du territoire (*voir Source*) ont été affectées par les blocages ou les destructions qui ont découlé des exactions survenues en Nouvelle-Calédonie en mai 2024. Plus d'une association sur deux a été gravement affectée par ces événements (impact sévère ou critique), tandis que 41 % ont signalé un impact modéré ou faible (*voir fig. 1*). Seules 3 %, soit une dizaine d'associations, ont déclaré n'avoir subi aucun impact entre mai et novembre.

Les conséquences de ces exactions ont été ressenties plus ou moins fortement selon le domaine d'activité, la taille des structures ou leur localisation (*voir fig. 2*).

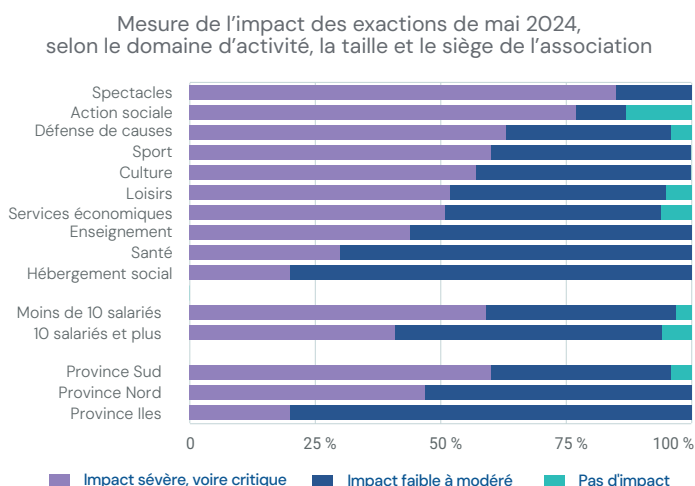
Fig. 1 : 56 % des associations affectées de manière sévère, voire critique



Source : Isee - Enquête Associations employeuses nov.-déc. 2024

En effet, parmi les associations les plus durement touchées (impact sévère ou critique), se trouvent les associations des domaines du spectacle et des activités artistiques, de l'action sociale, humanitaire et caritative sans hébergement, de la défense de causes et d'intérêts, ainsi que du sport. Les petites structures de moins de 10 salariés ont également été particulièrement affectées (59 %).

Fig. 2 : Les petites structures de moins de 10 salariés, les associations situées en province Sud et celles appartenant aux domaines du spectacle et de l'action sociale sont les plus durement touchées



Source : Isee - Enquête Associations employeuses nov.-déc. 2024

Situées dans les zones les plus exposées, les associations dont le siège est en province Sud ont été les plus durement touchées par les exactions (60 %). Dans le Nord et les Îles, bien que plus éloignées des violences, les associations ont également subi des impacts, mais de manière plus modérée.

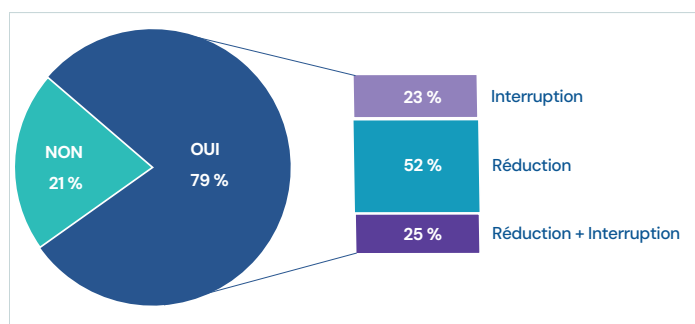
Quatre associations sur cinq contraintes de suspendre et/ou réduire leurs activités après les exactions

Dans les premières semaines après les exactions, 79 % des associations qui ont signalé un impact sur leur activité ont dû interrompre et/ou réduire leurs activités, soit près de 200 associations (voir fig. 3).

23 % ont cessé leur activité, 52 % l'ont poursuivie mais à un rythme réduit, et 25 % ont alterné entre interruption et réduction de leurs activités.

Fig. 3 : Près de 200 associations contraintes de suspendre et/ou réduire leurs activités

Associations ayant dû interrompre et/ou réduire leurs activités



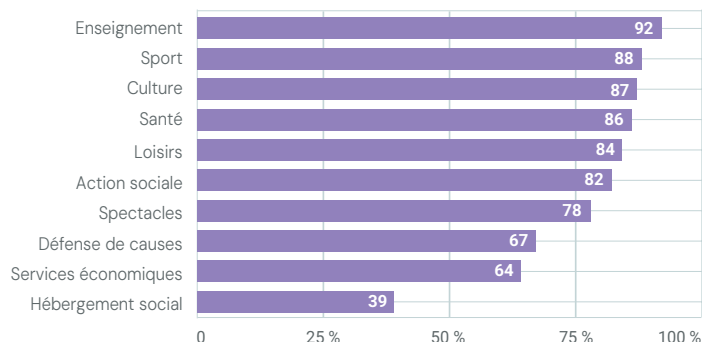
Source : Isee - Enquête Associations employeuses nov.-déc. 2024

Les domaines de l'enseignement, du sport, de la culture, de la santé, des loisirs et de l'action sociale ont été les plus impactés par les interruptions et les réductions d'activité, touchant près de 9 associations sur 10 (voir fig. 4).

En moyenne, les associations qui ont dû arrêter complètement leur activité ont connu une interruption de 9 semaines (voir tableau 1). Celles ayant uniquement réduit leur activité ont subi une baisse d'activité durant 14 semaines. Enfin, les associations doublement impactées, ayant alterné entre suspension et réduction de leur activité, ont été affectées pendant 22 semaines.

Fig. 4 : L'activité des associations tournées vers l'enseignement particulièrement touchée

Associations ayant dû interrompre et/ou réduire leurs activités, selon le domaine



Source : Isee - Enquête Associations employeuses nov.-déc. 2024

Tableau 1 : Activité perturbée pendant 22 semaines en moyenne pour les associations les plus impactées

Durée moyenne d'interruption et de réduction d'activité selon le domaine d'activité

Domaines d'activité	Nombre Associations	Durée moyenne (nbre de semaines)		
		Interruption	Réduction	Réduction + Interruption
Action sociale	20	8	10	14
Culture	12	1	23	26
Défense de causes	31	-	13	25
Enseignement	39	8	10	13
Services économiques	18	-	16	23
Hébergement social	3	-	13	27
Loisirs	20	7	13	23
Santé	11	8	16	22
Spectacles	6	10	17	-
Sport	39	15	18	21
Ensemble	197	9	14	22

Source : Isee - Enquête Associations employeuses nov.-déc. 2024

Unité : nombre

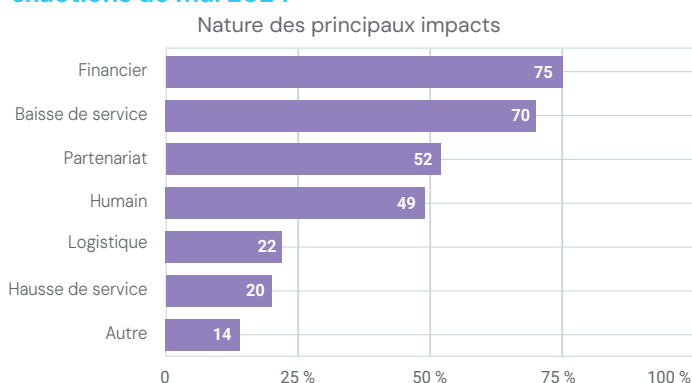
L'impact financier : première conséquence des exactions de mai 2024

Fin 2024, le principal impact des exactions de mai est d'ordre **financier** pour les trois quarts des associations (voir fig. 5). Le **recours à leurs services** a également baissé pour la plupart des associations (70 %) (voir tableau 2). Ainsi, les associations du domaine des sports (95 % d'entre elles), des loisirs (85 %), de la culture (73 %) ou de la santé (70 %) ont dû annuler des événements, suspendre ou reporter des projets, dans un contexte où les regroupements étaient interdits, le public frileux, les déplacements difficiles ou incertains. Pour 22 % des associations, des problèmes d'ordre **logistique** (destructions et dégradations d'infrastructures, de véhicules et d'équipements) ont perturbé leurs activités, rendant difficile l'accès aux sites et aux services essentiels pour la population.

À l'inverse, la **demande de services** a augmenté pour 20 % des associations, notamment celles intervenant dans le domaine de l'action sociale, avec des besoins d'aide alimentaire, psychologique ou médicale, aggravés par des difficultés économiques déjà présentes et des ruptures de services.

Autre conséquence de cette crise, 52 % des associations font état de **partenariats affaiblis ou annulés**.

Fig. 5 : L'impact financier et la baisse de la demande de service : deux des principaux retombées des exactions de mai 2024



Source : Isee - Enquête Associations employeuses nov.-déc. 2024

Le désengagement de partenaires importants, l'incertitude et le manque de visibilité sur l'avenir ont freiné les initiatives de collaboration.

Sans surprise, les événements ont également eu des **répercussions humaines** (49 %), entraînant le désengagement de bénévoles et d'adhérents en raison de contraintes de déplacement ou de priorités quotidiennes. Par ailleurs, les licenciements et départs volontaires non remplacés faute de financement ont fragilisé les compétences disponibles, perturbant l'organisation interne des associations. Le recours au temps partiel est également plus élevé après les exactions, passant de 20 % à 27 % des emplois.

Tableau 2 : Une association sur deux déplore un impact humain

Principaux impacts par domaine d'activité

Domaines d'activité	Humain	Financier	Logistique	Partenariat	Baisse de service	Hausse de service	Autres
Action sociale	56%	88%	50%	52%	72%	73%	6%
Culture	40%	55%	15%	55%	73%	0%	13%
Défense de causes	37%	87%	11%	58%	50%	23%	21%
Enseignement	42%	66%	24%	27%	69%	19%	6%
Services économiques	30%	69%	19%	58%	58%	29%	29%
Hébergement social	80%	39%	60%	59%	40%	0%	0%
Loisirs	72%	100%	21%	59%	85%	9%	15%
Santé	43%	56%	16%	70%	70%	14%	30%
Spectacles	44%	100%	19%	39%	63%	19%	0%
Sport	61%	69%	14%	56%	95%	0%	8%
Ensemble	49%	75%	22%	52%	70%	20%	14%

Source : Isee - Enquête Associations employeuses nov.-déc. 2024

Unité : %

Note de lecture : Les associations de l'action sociale identifient deux principaux impacts des exactions de mai 2024 : des difficultés financières (88 % d'entre-elles) et une hausse de la demande de services (73 %).

Une diminution de 30 % par rapport au budget annuel prévisionnel

Avant le début de la crise, les ressources globales annuelles des associations étaient estimées à 20,8 milliards de francs CFP (prévisionnel 2024 déclaré par les associations au moment de l'enquête). Cependant, en novembre 2024, seuls 14,6 milliards de F.CFP ont été réellement touchés par les associations, représentant une baisse de 30 % par rapport à leur budget prévisionnel (voir tableau 3).

Tableau 3 : Six milliards de moins au budget des associations

Évolution du budget annuel prévisionnel des associations employeuses entre mars et nov. 2024

Types de ressources	Montants		Variation	
	Prévisionnel	Réel	Prévision / Réel	
	(Milliards de F.CFP)		(Milliards de F.CFP)	(%)
Subventions	6,7	4,1	-2,7	-39,4
Autres ressources	14,0	10,6	-3,5	-24,9
Montant global	20,8	14,6	-6,1	-29,6

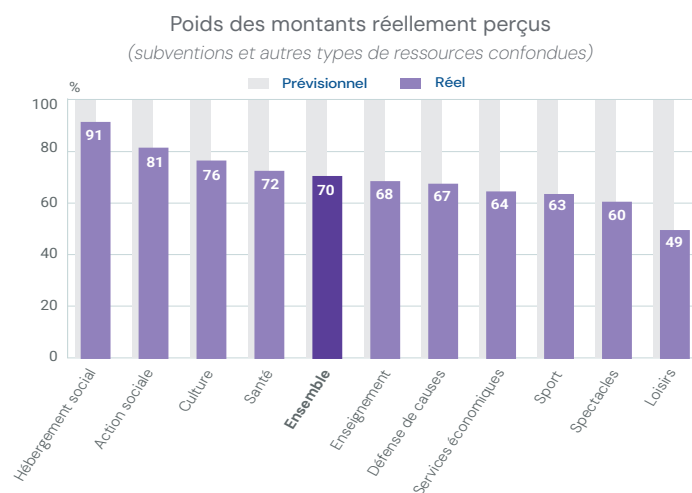
Unités : milliards de F.CFP ; %

Source : Isee - Enquête Associations employeuses nov.-déc. 2024

Si globalement, en novembre 2024, 70 % des ressources prévues ont été versées aux associations, la réalité diffère sensiblement d'un domaine d'activité à l'autre (voir fig. 6).

Ainsi, plus de 70 % des budgets prévus ont bien été alloués aux domaines de la santé, de la culture, de l'action sociale et de l'hébergement social et médico-social, tandis que les domaines du spectacle et surtout des loisirs ont été particulièrement pénalisés, avec respectivement 60 % et 49 % des montants attendus.

Fig. 6 : 70 % du budget prévisionnel a été versé aux associations en novembre 2024



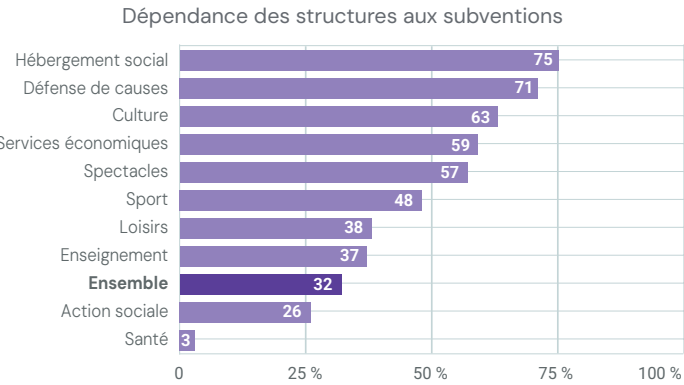
Source : Isee - Enquête Associations employeuses nov.-déc. 2024

Les subventions constituent 32 % des ressources globales de l'ensemble des associations employeuses, toutes structures confondues. Cependant, individuellement, ces dernières dépendent plus ou moins fortement des subventions qui leurs sont attribuées.

Ainsi, les associations des domaines de l'hébergement social et médico-social, de la défense de causes et d'intérêts, de la culture, de la gestion des services économiques et de développement local, ainsi que du spectacle se révèlent particulièrement dépendantes aux subventions : les subventions couvrent plus de la moitié de leur budget prévisionnel (voir fig. 7). Dès lors, elles sont particulièrement vulnérables en cas de non-versement. À l'inverse, le secteur de la santé repose principalement sur ses propres recettes.

En novembre 2024, les associations n'ont reçu que 61 % des subventions globales annuelles initialement prévues. Dans le détail, les aides communales, bien que moins conséquentes, ont subi les plus fortes réductions, avec seulement 43 % des fonds versés aux associations (voir fig. 8).

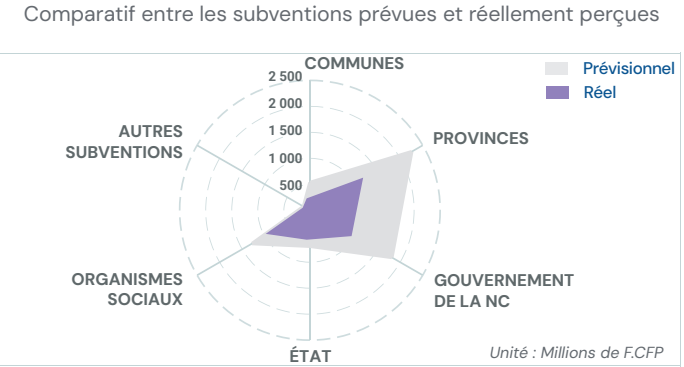
Fig. 7 : Une dépendance aux subventions très variable selon les domaines d'activité



Source : Isee - Enquête Associations employeuses nov.-déc. 2024

Les dotations des provinces et du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, qui représentent des montants plus importants, ont également subi de lourdes diminutions. En effet, seuls 56 % des fonds provinciaux et 55 % des fonds gouvernementaux ont été versés aux associations. L'État leur a versé 82 % des montants prévus.

Fig. 8 : Les provinces et la Nouvelle-Calédonie ont versé la moitié des subventions prévues



Source : Isee - Enquête Associations employeuses nov.-déc. 2024

En novembre 2024, les associations font également état d'une perte estimée à 3,5 milliards de francs CFP de ressources hors subventions, en grande partie due à une baisse de 56 % du mécénat (voir tableau 4). Enfin, l'augmentation des dons (+15 %) ne suffit pas à compenser la diminution des cotisations (-35 %) et des recettes propres (-24 %).

Tableau 4 : Une baisse significative des ressources

Évolution des montants prévus et réellement perçus par les associations entre mars et novembre 2024 (hors subventions)

Ressources (hors subventions)	Montants		Variation	
	Prévisionnel (Millions de F.CFP)	Réel	Prévision / Réel (Millions de F.CFP)	(%)
Cotisations	1 346	877	-470	-34,9
Dons	78	90	12	15,1
Mécénat	241	106	-135	-56,1
Recettes d'activité	11 679	8 898	-2 780	-23,8
Autres ressources	702	584	-118	-16,8

Unités : millions de F.CFP ; %
Source : Isee-Enquête Associations employeuses nov.-déc. 2024

Des associations fragilisées par la perte de ressources humaines

L'impact humain, évoqué par 49 % des associations, se traduit par la perte de salariés, de bénévoles ou d'adhérents. Avant les événements, l'emploi associatif représentait 5 % de l'emploi salarié privé. Or, il a subi des pertes relativement conséquentes à la suite des exactions. Entre mars et novembre 2024, les associations déclarent avoir perdu 260 emplois, soit une baisse de 8,6 % de leurs effectifs (voir tableau 5). Le domaine de la culture est particulièrement touché, avec une réduction de 17 %, dépassant la baisse de 14 % observée dans l'emploi salarié privé global entre mars et septembre.

Tableau 5 : 260 emplois supprimés

Domaines d'activité	Assoc. (Nombre)	Effectifs salariés		Variation Avant / Après	
		Avant (Nombre)	Après	(Nombre)	(%)
Services économiques	32	199	196	-3	-1,7
Loisirs	26	345	334	-11	-3,2
Action sociale	28	697	669	-28	-4,0
Hébergement social	9	385	365	-20	-5,1
Défense de causes	48	242	217	-25	-10,2
Santé	12	381	340	-41	-10,9
Sport	44	162	143	-19	-11,9
Spectacles	7	75	65	-9	-12,2
Enseignement	44	424	361	-63	-14,9
Culture	14	57	47	-10	-17,0
Indéterminé*	11	29	0	-29	-100,0
Ensemble	274	2 996	2 737	-258	-8,6

Unités : nombre ; %
* Cette catégorie regroupe les 11 associations dont l'activité a cessé après le 1^{er} trimestre 2024. N'ayant pas répondu au questionnaire, ces associations n'ont pas déclaré leur domaine d'activité. En revanche, leurs effectifs de mars ont été intégrés au calcul de la baisse globale des effectifs. Elles ont ensuite été exclues de la base de calage lors du traitement des réponses, portant la base finale à 263 associations.
Source : Isee-Enquête Associations employeuses nov.-déc. 2024

Note : Il s'agit des effectifs déclarés par les associations au moment de l'enquête réalisée en novembre 2024. À titre comparatif, ces mêmes structures enregistrent une diminution des effectifs déclarés à la Cafat de -3,6 % au 30 septembre 2024 et de -12,0 % au 31 décembre 2024. Un an après les exactions, la baisse reste marquée avec -7,5 % d'effectifs au 31 mars 2025.

Avant les exactions de mai 2024, les associations employeuses mobilisaient 12 790 bénévoles. En novembre, ce chiffre a chuté de 940 individus, soit une baisse de 7,4 % des bénévoles (voir tableau 6). Les domaines de l'action sociale, humanitaire et caritative sans hébergement, de la gestion de services économiques et de développement local, et des loisirs sont les plus impactés, avec une baisse de plus de 20 % de leurs bénévoles sur cette période.

Enfin, les associations comptaient 51 950 adhérents avant les exactions de mai 2024, dont 95 % étaient des personnes physiques. Entre mars et novembre 2024, ce nombre a diminué de 10,7 % (voir tableau 7), essentiellement dans les domaines du sport, de l'hébergement social et de la santé. À l'inverse, d'autres domaines d'activité comme la culture, la gestion de services économiques et de développement local ou l'enseignement enregistrent une augmentation du nombre de leurs adhérents.

Tableau 6 : Des bénévoles se désengagent

Évolution du nombre de bénévoles entre mars et novembre 2024

Domaines d'activité	Assoc. (Nombre)	Effectifs bénévoles		Variation Avant / Après	
		Avant (Nombre)	Après (Nombre)	(Nombre)	(%)
Action sociale	28	1 561	1 139	-421	-27,0
Culture	14	443	423	-20	-4,5
Défense de causes	48	1 219	1 198	-21	-1,7
Enseignement	44	528	577	49	9,3
Services économiques	32	512	391	-121	-23,6
Hébergement social	9	22	22	0	0,0
Loisirs	26	1 160	915	-245	-21,1
Santé	12	236	215	-21	-8,9
Spectacles	7	53	53	0	0,0
Sport	44	7 056	6 913	-143	-2,0
Ensemble	263	12 790	11 847	-943	-7,4

Unités : nombre ; %

Source : Isee - Enquête Associations employeuses nov.-déc. 2024

Tableau 7 : Les associations sportives ont perdu plus de 5 000 adhérents

Évolution du nombre d'adhérents entre mars et novembre 2024

Domaines d'activité	Assoc. (Nombre)	Effectifs adhérents*		Variation Avant / Après	
		Avant (Nombre)	Après (Nombre)	(Nombre)	(%)
Action sociale	28	3 375	3 333	-42	-1,2
Culture	14	711	869	158	22,2
Défense de causes	48	7 465	7 414	-51	-0,7
Enseignement	44	825	861	36	4,4
Services économiques	32	2 132	2 407	275	12,9
Hébergement social	9	594	524	-70	-11,8
Loisirs	26	6 003	5 550	-453	-7,5
Santé	12	449	402	-47	-10,6
Spectacles	7	63	63	0	0,0
Sport	44	30 332	24 959	-5 372	-17,7
Ensemble	263	51 947	46 381	-5 567	-10,7

Unités : nombre ; %

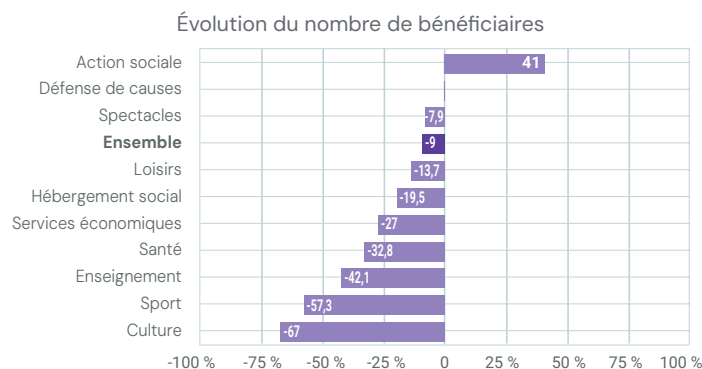
* 5 % des adhérents sont des personnes morales (entreprises, associations, collectifs, etc.) : pour ceux-là, une adhésion concerne, dans les faits, plusieurs personnes physiques

Source : Isee - Enquête Associations employeuses nov.-déc. 2024

L'estimation du nombre de **bénéficiaires** reste complexe, car certaines associations, en raison de leur mission d'utilité publique, considèrent que leur action s'adresse à l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie. Aussi, une analyse de l'évolution relative reste la plus adaptée.

À la suite des événements de mai, le développement de la précarité au sein de la population explique l'augmentation du nombre de bénéficiaires des actions des associations de l'action sociale, humanitaire et caritative sans hébergement (voir fig. 9). À l'inverse, pour quasiment toutes les autres, le nombre de bénéficiaires recule entre mars et novembre 2024, en particulier pour les domaines de la culture, du sport, de l'enseignement et de la santé. La dégradation des infrastructures culturelles, sportives et éducatives, ainsi que les blocages ayant limité l'accès aux sites concernés, ont empêché une partie de la population de bénéficier de leurs services.

Fig. 9 : Suite aux émeutes, les associations de l'action sociale font face à une hausse de la demande d'accompagnement des publics vulnérables



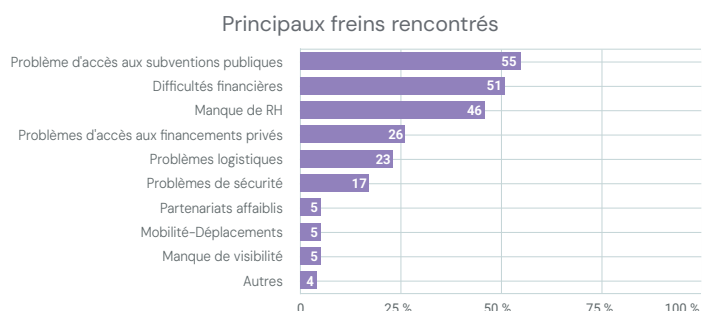
Source : Isee - Enquête Associations employeuses nov.-déc. 2024

L'optimisation des coûts et des dépenses comme levier face aux difficultés financières et humaines

Une reprise d'activité freinée par la baisse des ressources financières et humaines

Six mois après les exactions, les associations identifient trois freins majeurs à la poursuite de leurs activités : la difficulté d'accès aux subventions (55 %), les problèmes de trésorerie (51 %), et le manque de ressources humaines, qu'il s'agisse de bénévoles ou de salariés (46 %) (voir fig. 10).

Fig. 10 : Des difficultés d'accès aux subventions comme principal frein à la reprise d'activité



Note de lecture : Les problèmes logistiques sont un frein à la poursuite de leur activité pour 23 % des associations.

Source : Isee - Enquête Associations employeuses nov.-déc. 2024

Outre les difficultés d'accès aux subventions, les associations doivent également surmonter des obstacles liés aux financements privés, aux contraintes logistiques et de sécurité, ainsi qu'aux problèmes de mobilité et d'approvisionnement.

Plusieurs freins supplémentaires sont évoqués par les associations en complément de ceux qui étaient identifiés dans l'enquête. Elles citent notamment la surcharge de travail, intensifiée par le manque de personnel et de ressources ; la réticence des partenaires, alimentée par l'incertitude et le manque de visibilité ; ainsi que la lenteur des institutions publiques qui se conjugue d'après elles à une méconnaissance des réalités associatives. Bien que moins fréquemment soulevées, les associations mentionnent également des difficultés liées à la non-reconduction de certaines assurances, et le manque de fréquentation de certains établissements dû à l'absence de touristes (locaux ou extérieurs).

Tableau 8 : Plus de la moitié des associations restent confrontées à des problèmes financiers

Principaux obstacles rencontrés par domaine d'activité

Domaines d'activité	MANQUE DE RESSOURCES HUMAINES	DIFFICULTÉS FINANCIÈRES	PROBLÈME D'ACCÈS AUX FINANCEMENTS PRIVÉS	PROBLÈME D'ACCÈS AUX SUBVENTIONS PUBLIQUES.	PROBLÈMES DE SÉCURITÉ	PROBLÈMES LOGISTIQUES	MANQUE DE VISIBILITÉ	MOBILITÉ-DÉPLACEMENTS RESTREINTS	PARTENARIATS AFFAIBLIS	AUTRES
Action sociale	56%	47%	33%	56%	20%	40%	7%	0%	0%	3%
Culture	45%	70%	26%	55%	0%	0%	15%	0%	0%	13%
Défense de causes	50%	54%	30%	70%	11%	12%	4%	11%	0%	4%
Enseignement	22%	42%	16%	38%	22%	20%	5%	6%	4%	4%
Services économiques	24%	58%	33%	64%	0%	24%	0%	6%	12%	0%
Hébergement social	61%	59%	0%	39%	39%	20%	0%	41%	41%	0%
Loisirs	48%	59%	9%	42%	28%	38%	0%	0%	10%	0%
Santé	57%	14%	0%	42%	29%	0%	14%	0%	0%	14%
Spectacles	19%	66%	41%	66%	0%	19%	39%	0%	0%	0%
Sport	71%	51%	43%	60%	20%	35%	0%	0%	4%	4%
Ensemble	46%	51%	26%	55%	17%	23%	5%	5%	5%	4%

Source : Isee-Enquête Associations employeuses nov.-déc. 2024

Unité : %

Note de lecture : Six mois après les exactions, les associations du domaine sportif sont encore confrontées à deux obstacles majeurs : le manque de ressources humaines (71 % d'entre-elles) et des difficultés d'accès aux subventions (60 %).

Principal levier pour faire face à la situation : l'optimisation des coûts et des ressources

Pour surmonter les difficultés et maintenir leurs activités essentielles, les associations ont prioritairement tenter de rationaliser leurs dépenses en **optimisant les coûts et les ressources** disponibles (voir fig. 11). Ces mesures les ont notamment poussées à réduire les coûts fixes (déménager dans des locaux moins chers, renégocier les loyers, les contrats et/ou les abonnements), réduire la masse salariale (non-remplacement des départs, réduction des heures, mise au chômage partiel) ou encore rechercher des économies spécifiques (frais de transport, d'énergie, de fourniture, etc.). Cette rationalisation des coûts s'est faite parfois au prix d'une réduction, voire d'une annulation, des activités proposées (projets, événements).

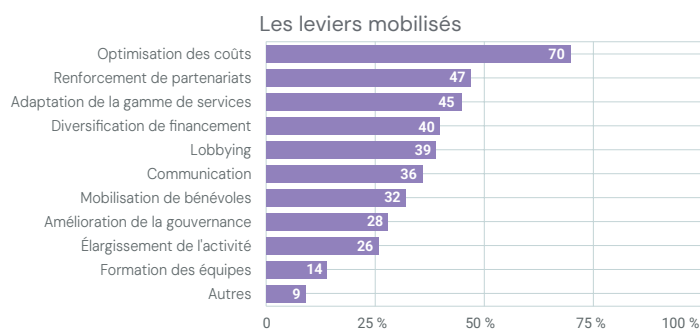
Deuxième levier le plus souvent activé, les associations ont multiplié les initiatives pour **renforcer les partenariats** (47 % d'entre-elles) en intensifiant les liens avec d'autres partenaires (institutions, associations, etc.), en mutualisant les moyens (locaux, matériel, services) ou en participant à des projets collectifs.

Troisième solution face aux contraintes rencontrées, **l'adaptation de la gamme des services** proposés (45 %) par la flexibilité des horaires et la diversification et la réorganisation des activités (nouvelles offres, nouveaux programmes, etc.).

En quatrième et cinquième position, deux leviers sont mobilisés de manière quasi-équivalente : la **diversification des sources de financement** (40 %), notamment à travers des appels aux dons ou la mise en place de cagnottes en ligne ; et la réalisation d'**actions de lobbying** auprès des décideurs (39 %) pour sensibiliser les institutions à leur situation (courriers, communiqués, notes, rapports, réunions).

D'autres leviers, moins mobilisés, sont évoqués par les associations. Parmi eux : le renforcement de la **communication**, notamment via les réseaux sociaux, les sites internet ou des publications, pour accroître leur visibilité ; une plus grande sollicitation des **bénévoles** pour pallier l'absence de salariés ; des stratégies de réorganisation interne pour **optimiser la gouvernance** (réallocation des tâches, ajustement d'horaires, création de nouvelles sections) ; la **diversification des activités** pour répondre à de nouveaux besoins et toucher un public plus large, ou encore, la **formation des équipes** pour améliorer leurs compétences et mieux accompagner les bénéficiaires et les adhérents.

Fig. 11: Plus de deux associations sur trois contraintes d'optimiser leurs dépenses pour pallier les difficultés rencontrées



Source : Isee - Enquête Associations employeuses nov.-déc. 2024

Note de lecture : 47 % des associations misent sur le renforcement des partenariats pour surmonter les obstacles à la reprise d'activité.

Tableau 9 : Sept associations sur dix contraintes de réduire leurs dépenses

Principaux leviers mobilisés par domaine d'activité

Domaines d'activité	DIVERSIFICATION DE FINANCEMENT	LOBBYING	RENFORCEMENT DE PARTENARIATS	AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE	ADAPTATION DE LA GAMME DE SERVICE	OPTIMISATION DES COÛTS	MOBILISATION DE BÉNÉVOLES	ÉLARGISSEMENT DE L'ACTIVITÉ	FORMATION DES ÉQUIPES	COMMUNICATION	AUTRES
Action sociale	45%	33%	41%	28%	78%	88%	16%	25%	0%	18%	10%
Culture	42%	55%	73%	47%	42%	57%	70%	42%	29%	70%	0%
Défense de causes	45%	34%	41%	7%	20%	57%	20%	15%	0%	24%	9%
Enseignement	43%	29%	45%	39%	41%	53%	35%	39%	23%	21%	8%
Services économiques	55%	78%	59%	18%	41%	76%	18%	6%	6%	29%	6%
Hébergement social	0%	0%	81%	0%	40%	39%	20%	20%	0%	41%	41%
Loisirs	31%	32%	41%	30%	60%	91%	53%	23%	9%	51%	0%
Santé	43%	56%	86%	56%	44%	100%	14%	29%	56%	44%	14%
Spectacles	56%	81%	19%	34%	54%	85%	41%	41%	0%	66%	0%
Sport	28%	27%	33%	37%	51%	72%	42%	31%	23%	53%	14%
Ensemble	40%	39%	47%	28%	45%	70%	32%	26%	14%	36%	9%

Source : Isee-Enquête Associations employeuses nov.-déc. 2024

Unité : %

Note de lecture : Suite aux exactions, les deux principaux leviers mobilisés par les associations du spectacle pour faire face à la situation sont : l'optimisation des coûts (85 % d'entre-elles) et du lobbying auprès des décideurs (81 %).

La majorité des associations n'a pas bénéficié de soutiens financiers complémentaires

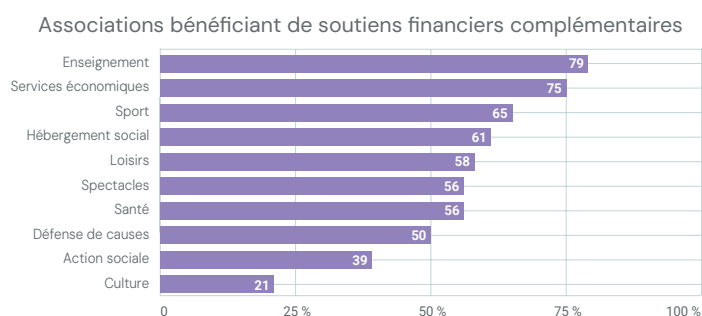
Au cours des six mois suivant les exactions de mai 2024, 60 % des associations déclarent n'avoir reçu aucun soutien financier complémentaire pour surmonter cette période difficile (voir fig. 12).

Parmi les principales raisons évoquées : la situation financière déjà précaire en Nouvelle-Calédonie, aggravée par les exactions de mai 2024, limite l'accès à des fonds publics supplémentaires. De nombreux financements restent en attente ou ne sont que partiellement versés. Aussi, beaucoup de structures s'appuient sur leurs propres ressources ou sur des dons privés pour continuer leurs activités, bien que les opportunités de financement auprès des bailleurs privés se fassent plus rares.

Les réalités sont à nouveau très diverses selon les domaines d'activité : plus de 75 % des associations impliquées dans la gestion des services économiques et du développement local, l'enseignement, la formation et la recherche n'ont reçu aucun soutien financier complémentaire (voir fig. 13). Cette situation concerne également plus de 60 % des associations œuvrant dans le sport et l'hébergement social ou médico-social ; ainsi que 50 % ou plus de celles dédiées aux loisirs, aux spectacles et la santé et à la défense des causes et des droits.

À l'inverse, les associations dans le domaine de l'action sociale, humanitaire et caritative sans hébergement et de la culture ont été davantage accompagnées : la majorité d'entre-elles ont reçu un soutien financier complémentaire.

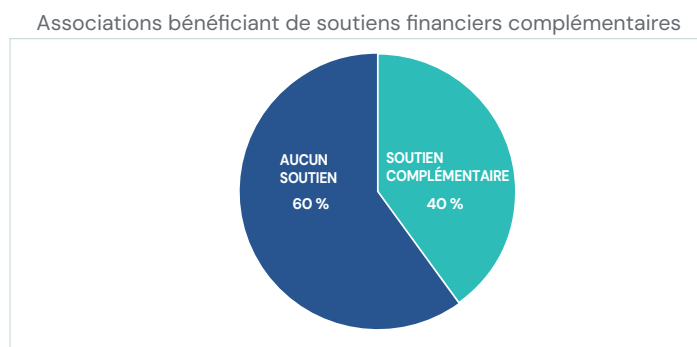
Fig. 13 : La majorité des associations n'a pas reçu de soutiens financiers complémentaires, excepté dans les domaines de la culture et de l'action sociale



Source : Isee - Enquête Associations employeuses nov.-déc. 2024

Note de lecture : 65 % des associations œuvrant dans le domaine du sport n'ont reçu aucun soutien financier complémentaire après des exactions.

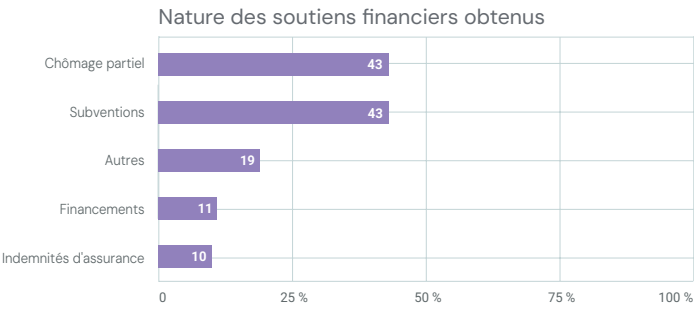
Fig. 12 : Trois associations sur cinq n'ont pas bénéficié de soutien financier complémentaire



Source : Isee - Enquête Associations employeuses nov.-déc. 2024

Celles qui ont pu mobiliser des soutiens financiers complémentaires ont avant tout bénéficié du dispositif de chômage partiel et de subventions (voir fig. 14). Pour le reste, elles ont diversifié leurs sources de financement en faisant appel à des soutiens privés ou en lançant des appels aux dons.

Fig. 14 : 43 % des associations ont eu recours au dispositif de chômage partiel et/ou à des subventions



Source : Isee – Enquête Associations employeuses nov.-déc. 2024

Tableau 10 : Le chômage partiel au secours du spectacle et de la culture

Domaines d'activité	Nature des soutiens financiers obtenus selon le domaine d'activité				
	SUBVENTION	FINANCEMENTS	CHÔMAGE PARTIEL	INDEMNITÉS D'ASSURANCE	AUTRES
Action sociale	68%	0%	42%	30%	44%
Culture	19%	0%	81%	0%	0%
Défense de causes	43%	23%	23%	8%	17%
Enseignement	26%	30%	44%	0%	44%
Services économiques	23%	0%	54%	0%	23%
Hébergement social	49%	0%	51%	0%	0%
Loisirs	59%	0%	41%	0%	20%
Santé	68%	0%	0%	0%	32%
Spectacles	0%	44%	100%	0%	0%
Sport	39%	13%	48%	26%	0%
Ensemble	43%	11%	43%	10%	19%

Source : Isee-Enquête Associations employeuses nov.-déc. 2024

Unité : %

Note de lecture : Toutes les associations œuvrant dans le domaine du spectacle qui ont bénéficié d'un soutien financier complémentaire, ont eu recours au dispositif de chômage partiel.

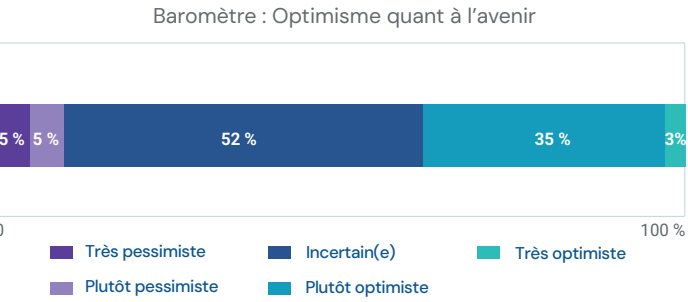
Des perspectives de reprise à moyen et long terme dans un contexte d'incertitude face à l'avenir

Les associations incertaines face à l'avenir

À moyen terme, la moitié des associations se disent incertaines quant à leur capacité à surmonter cette situation inédite (voir fig. 15). 10 % se montrent pessimistes, tandis que 38 % restent optimistes malgré la situation.

Les associations des domaines de la santé, du spectacle et de la culture affichent une grande incertitude, avec 70 % d'entre elles ou plus se trouvant dans cette situation (voir fig. 16).

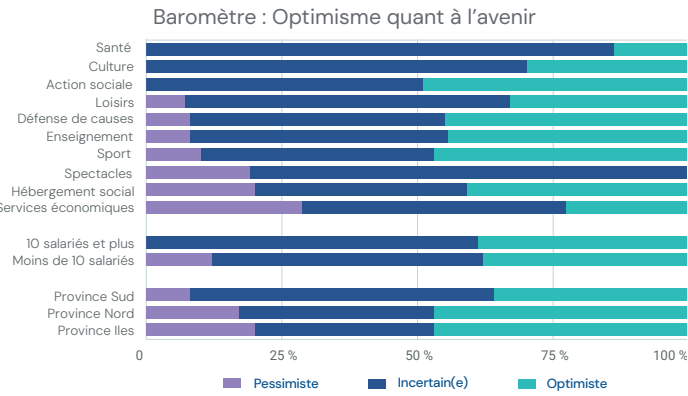
Fig. 15 : L'incertitude et l'optimisme prévalent quant à l'avenir, les pessimistes restent minoritaires



Source : Isee – Enquête Associations employeuses nov.-déc. 2024

Le pessimisme est particulièrement marqué dans les domaines de la gestion de services économiques et de développement local et de l'hébergement social et médico-social. À l'inverse, les associations les plus optimistes se retrouvent dans les domaines de l'action sociale, humanitaire et caritative sans hébergement, du sport, de l'enseignement et de la défense de causes et d'intérêts, avec une proportion d'optimisme oscillant entre 41 % et 49 %.

Fig. 16 : Pas une once d'optimisme dans le domaine du spectacle



Source : Isee – Enquête Associations employeuses nov.-déc. 2024

Les associations dont le siège est en province Sud, plus directement touchées en raison de leur proximité avec les zones où les exactions ont eu lieu, font face à une incertitude plus grande.

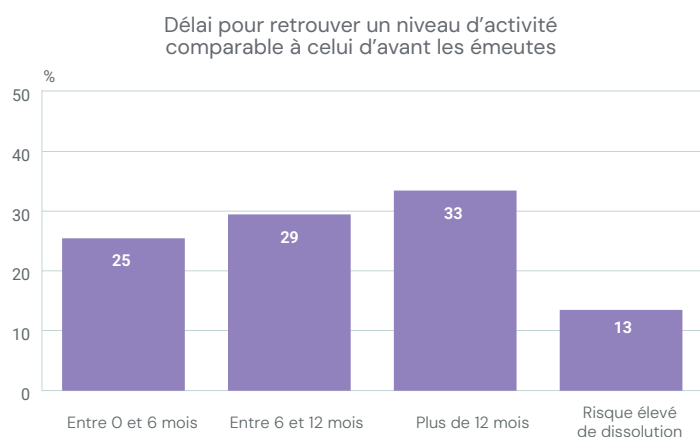
En revanche, dans le Nord et les Îles, les associations se montrent moins indécises, mais leurs positions sont davantage polarisées entre optimisme et pessimisme.

Un retour à la normale lointain pour certaines associations

Interrogées entre novembre et décembre 2024, trois associations sur cinq estiment qu'il leur faudra six mois ou plus pour retrouver un niveau d'activité comparable à celui d'avant les émeutes (voir fig. 17). Ce constat s'inscrit dans un contexte où certains besoins exprimés par les associations pour sortir de la crise apparaissent urgents (voir encadré 1).

25 % des associations prévoient un retour à la normale en moins de six mois, 29 % de six à douze mois, alors que 33 % estiment avoir besoin de plus d'un an. Enfin, 13 % des associations alertent sur un risque élevé de dissolution (voir encadré 2).

Fig. 17 : 13 % des associations entrevoient un risque élevé de dissolution



Source : Isee - Enquête Associations employeuses nov.-déc. 2024

Encadré 1 : Des besoins financiers, humains et matériels accrus

Les associations mettent en avant des besoins urgents en matière de soutien financier (subventions, mécénat, dons), humain (recrutement de personnel qualifié, mobilisation des bénévoles) et logistique (acquisition de matériel, reconstruction de sites détruits) pour garantir leur fonctionnement et leur pérennité dans un contexte difficile.

Elles souhaitent également un appui institutionnel renforcé, incluant une reconnaissance accrue de leur rôle et une meilleure coordination avec les collectivités. Enfin, elles insistent sur la nécessité d'une visibilité à long terme pour planifier efficacement leurs actions et maintenir leur engagement auprès des bénéficiaires.

Encadré 2 : Des conséquences redoutées en cas d'arrêt des activités associatives

Si les associations ne parvenaient pas à surmonter cette situation, les impacts pourraient être sociaux, économiques, sanitaires et environnementaux.

À la question ouverte « *Quelles seraient les conséquences si votre association ne parvenait pas à surmonter cette crise ?* », les conséquences avancées par les associations s'articulent autour de trois axes majeurs :

Conséquences sur la santé, l'éducation et le social :

La disparition de nombreux services réduirait l'accès à la formation pour les jeunes, et l'accompagnement médico-social pour les publics vulnérables.

Une augmentation de l'isolement des personnes fragiles et une diminution des dispositifs d'aide contribueraient à creuser davantage les inégalités.

Ces pertes marqueraient une régression sociale qui viendrait effacer des décennies d'efforts dans des domaines comme la formation, le sport, la santé, la recherche et la culture.

Conséquences économiques et environnementales :

Les secteurs agricoles, équestres et environnementaux subiraient des pertes irréversibles, freinant les dynamiques locales. Les problématiques environnementales, comme la pollution et la conservation de la biodiversité, seraient aggravées par l'arrêt des initiatives associatives.

Conséquences sur l'emploi et les compétences :

La fermeture des associations entraînerait des licenciements et une perte d'emplois, affectant gravement les compétences dans certains secteurs clés.



Tableau récapitulatif par domaine d'activité

	DOMAINES D'ACTIVITÉ										
	Action sociale	Culture	Défense de causes	Enseignement	Services économiques	Hébergement social	Loisirs	Santé	Spectacles	Sport	Ensemble
ASSOCIATION (NB)	28	14	48	44	32	9	26	12	7	44	263
NIVEAU D'IMPACT											
Sévère, voire critique	77%	57%	63%	44%	52%	20%	52%	30%	85%	60%	56%
Faible à modéré	10%	43%	33%	56%	43%	80%	43%	70%	15%	40%	41%
Pas d'impact	13%	0%	4%	0%	6%	0%	5%	0%	0%	0%	3%
Arrêt ou réduction d'activité	82%	87%	67%	92%	64%	39%	84%	86%	78%	88%	79%
ÉVOLUTION DES RESSOURCES HUMAINES											
Effectifs salariés	-4,0%	-17,0%	-10,2%	-14,9%	-1,7%	-5,1%	-3,2%	-10,9%	-12,2%	-11,9%	8,6%
Effectifs bénévoles	-27,0%	-4,5%	-1,7%	9,3%	-23,6%	0,0%	-21,1%	-8,9%	0,0%	-2,0%	-7,4%
Bénéficiaires	41,0%	-67,0%	0,4%	-42,1%	-27,0%	-19,5%	-13,7%	-32,8%	-7,9%	-57,3%	-9,0%
FINANCEMENTS											
Ressources avant / après les exactions	-19,0%	-23,8%	-32,9%	-31,9%	-36,5%	-9,2%	-50,9%	-28,3%	-40,0%	-37,2%	-29,6%
Poids des subventions dans le budget	26%	63%	71%	37%	59%	75%	38%	3%	57%	48%	32%
SOUTIEN FINANCIER COMPLÉMENTAIRE REÇU											
Aucun soutien	39%	18%	47%	73%	75%	61%	58%	56%	56%	65%	60%
Soutien complémentaire	61%	79%	50%	21%	25%	39%	42%	44%	44%	35%	40%
Subvention	68%	19%	43%	26%	23%	49%	59%	68%	0%	39%	43%
Financements	0%	0%	23%	30%	0%	0%	0%	0%	44%	13%	11%
Chômage partiel	42%	81%	23%	44%	54%	51%	41%	0%	100%	48%	43%
Indemnité d'assurance	30%	0%	8%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	26%	10%
Autres	44%	0%	17%	44%	23%	0%	20%	32%	0%	0%	19%
NATURE DES IMPACTS SUITE AUX EXACTIONS											
Financier	88%	55%	87%	66%	69%	39%	100%	56%	100%	69%	75%
Baisse de service	72%	73%	50%	69%	58%	40%	85%	70%	63%	95%	70%
Partenariat	52%	55%	58%	27%	58%	59%	59%	70%	39%	56%	52%
Humain	56%	40%	37%	42%	30%	80%	72%	43%	44%	61%	49%
Logistique	50%	15%	11%	24%	19%	60%	21%	16%	19%	14%	22%
Hausse de service	73%	0%	23%	19%	29%	0%	9%	14%	19%	0%	20%
Autres	6%	13%	21%	6%	29%	0%	15%	30%	0%	8%	14%
FREINS RENCONTRÉS POUR POURSUIVRE LES ACTIVITÉS											
Problèmes d'accès aux subventions publiques	56%	55%	70%	38%	64%	39%	42%	42%	66%	60%	55%
Difficultés financières	47%	70%	54%	42%	58%	59%	59%	14%	66%	51%	51%
Manque de ressources humaines	56%	45%	50%	22%	24%	61%	48%	57%	19%	71%	46%
Problème d'accès aux financements privés	33%	26%	30%	16%	33%	0%	9%	0%	41%	43%	26%
Problèmes logistiques	40%	0%	12%	20%	24%	20%	38%	0%	19%	35%	23%
Problèmes de sécurité	20%	0%	11%	22%	0%	39%	28%	29%	0%	20%	17%
Manque de visibilité	7%	15%	4%	5%	0%	0%	0%	14%	39%	0%	5%
Mobilité - Déplacements restreints	0%	0%	11%	6%	6%	41%	0%	0%	0%	0%	5%
Partenariats affaiblis	0%	0%	0%	4%	12%	41%	10%	0%	0%	4%	5%
Autres	3%	13%	4%	4%	0%	0%	0%	14%	0%	4%	4%
LEVIERS MOBILISÉS POUR FAIRE FACE À LA SITUATION DEPUIS LES EXACTIONS											
Optimisation des coûts	88%	57%	57%	53%	76%	39%	91%	100%	85%	72%	70%
Renforcement de partenariats	41%	73%	41%	45%	59%	81%	41%	86%	19%	33%	47%
Adaptation de la gamme de service	78%	42%	20%	41%	41%	40%	60%	44%	54%	51%	45%
Diversification de financement	45%	42%	45%	43%	55%	0%	31%	43%	56%	28%	40%
Lobbying	33%	55%	34%	29%	78%	0%	32%	56%	81%	27%	39%
Communication	18%	70%	24%	21%	29%	41%	51%	44%	66%	53%	36%
Mobilisation de bénévoles	16%	70%	20%	35%	18%	20%	53%	14%	41%	42%	32%
Amélioration de la gouvernance	28%	47%	7%	39%	18%	0%	30%	56%	34%	37%	28%
Élargissement de l'activité	25%	42%	15%	39%	6%	20%	23%	29%	41%	31%	26%
Formation des équipes	0%	29%	0%	23%	6%	0%	9%	56%	0%	23%	14%
Autres	10%	0%	9%	8%	6%	41%	0%	14%	0%	14%	9%
PERSPECTIVES D'AVENIR											
Pessimiste	0%	0%	8%	8%	29%	20%	7%	0%	19%	10%	10%
Incertain	51%	70%	47%	47%	49%	39%	60%	86%	81%	43%	52%
Optimiste	49%	30%	45%	44%	23%	41%	33%	14%	0%	47%	38%

Source : Isee-Enquête Associations employeuses nov.-déc. 2024

Unité : %

Source

En Nouvelle-Calédonie comme ailleurs, le secteur associatif joue un rôle social clé, dans le soutien aux populations vulnérables (personnes en situation de handicap ou de précarité, âgées, victimes des violences, sans-abri, etc.), l'accès au droit, à la culture ou à la pratique sportive, la préservation du lien social, la protection de l'environnement, la formation et l'insertion, la santé, le développement des filières, etc. Il joue également un rôle économique plus méconnu, par l'emploi qu'il génère ou les activités économiques que ses actions soutiennent par ruissellement.

Les associations reposent par définition sur l'implication de leurs membres bénévoles. Une frange d'entre elles s'appuient également sur des personnels salariés, permanents ou temporaires, parfois via des contrats aidés ou des services civiques.

Elles vivent des cotisations de leurs membres, des recettes propres que génèrent leurs activités, des subventions qu'elles reçoivent, de dons ou encore du mécénat d'entreprises.

Autant de ressources humaines et financières que la crise survenue en Nouvelle-Calédonie en mai 2024 a fortement ébranlées, d'autant plus que les premières mesures d'aides mises en œuvre par la puissance publique ont priorisé le monde de l'entreprise.

Quelques-unes, emblématiques, ont arrêté leur activité à la suite de cette crise. D'autres se sont exprimées quant à leurs difficultés et leur vulnérabilité aggravées par les événements récents.

Dans ce contexte, l'Issee a lancé, le 28 octobre 2024, une enquête destinée à apprécier l'impact de la crise survenue en mai 2024 sur la réalité des associations deux trimestres plus tard. **Cette enquête porte sur les 274 associations ayant déclaré au moins un salarié au 31/03/2024 sur l'ensemble du territoire.** Celles-ci ont été interrogées via un **questionnaire numérique** qui leur était adressé par mail. Initialement prévue pour une durée de trois semaines, la période de collecte a été prolongée jusqu'au 20 décembre 2024. Parmi ces 274 structures, 11 associations ont cessé leur activité en 2024. Un contrôle d'exhaustivité a été réalisé par croisement avec les données trimestrielles des salaires 2023 et 2024 de la Cafat. Ces associations « en cessation » ont été exclues de la base de calage, ce qui porte la **base finale à 263 associations.**

Au total, **145 associations ont répondu au questionnaire.** L'échantillon a ensuite été redressé à l'aide d'un coefficient de pondération, basé sur les variables suivantes : *Province, Taille de la structure* et *Secteur d'activité*.

L'enquête a permis de recueillir des informations essentielles sur un secteur encore peu étudié en Nouvelle-Calédonie. Elle met en évidence l'ampleur des impacts humains, matériels et financiers, ainsi que les répercussions sur la contribution des associations à la vie du pays.

Domaine d'activité : la nomenclature des domaines d'activité fait référence à un ensemble de secteurs d'action souvent utilisés dans le cadre de la classification des activités associatives, mais elle n'est pas une nomenclature officielle standardisée au niveau international. Elle est utilisée, notamment par l'Insee, pour décrire les missions des associations dans des enquêtes, des études ou des rapports sur le secteur associatif. Les catégories mentionnées couvrent des domaines clés des activités sociales, culturelles, éducatives, sanitaires, sportives, économiques et de loisirs.

Pour des facilités de lecture, les intitulés des domaines ont été simplifiés dans la publication par rapport aux libellés traditionnellement utilisés :

Libellé de référence	Libellé simplifié
Action sociale, action humanitaire et caritative sans hébergement	Action sociale
Culture : préservation ou promotion du patrimoine, activités culturelles hors spectacles	Culture
Défense de causes, de droits, d'intérêts	Défense de causes
Enseignement, formation et recherche	Enseignement
Gestion de services économiques et de développement local	Services économiques
Hébergement social ou médico-social	Hébergement social
Loisirs, divertissements, vie sociale	Loisirs
Santé	Santé
Spectacles et activités artistiques	Spectacles
Sport	Sport

Subventions publiques : transferts financiers accordés par les administrations publiques (État, collectivités territoriales, établissements publics, etc.) aux associations sans contrepartie directe. Ces subventions visent à soutenir ou encourager une activité d'intérêt général, compenser des désavantages structurels, ou répondre à des besoins spécifiques identifiés par l'autorité publique.

Bénévole : personne qui apporte son concours à une activité de manière gratuite et volontaire, souvent au sein d'une association ou d'un organisme à but non lucratif. Le bénévolat se distingue par son absence de contrat de travail et de rémunération, même s'il peut donner lieu à des remboursements de frais.

Adhérent : personne (physique ou morale) qui choisit de devenir membres d'une association en respectant les conditions fixées par ses statuts. En règle générale, l'adhésion implique : le paiement d'une cotisation (somme définie par l'association) et l'acceptation de son règlement intérieur. Les adhérents bénéficient souvent d'un droit de vote lors des assemblées générales, leur permettant de participer aux décisions importantes pour l'association. Leur statut leur confère un rôle actif ou de soutien selon leur implication.

Bénéficiaire : personne ou groupe d'individus qui profite directement ou indirectement des actions ou services proposés par l'association. Les bénéficiaires peuvent être « externes » (personnes ou groupes ciblés par l'association, souvent dans un cadre humanitaire, social, éducatif, culturel, sportif, etc.) ou « internes » (dans certaines associations (notamment sportives ou culturelles), les adhérents eux-mêmes peuvent être considérés comme des bénéficiaires si l'association leur fournit des services ou des activités).

Contrairement aux adhérents, les bénéficiaires ne participent pas forcément à la gouvernance de l'association, et leur lien avec elle est souvent limité à l'usage ou à la réception des services qu'elle offre.



ISEE

INSTITUT DE LA STATISTIQUE
ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES
NOUVELLE-CALÉDONIE

Juillet 2025

Directrice de publication : E. Desmazes

Rédactrice en chef : V. Ujicas

Conception graphique et réalisation : C. Aluze

Rendez vous sur www.isee.nc

